



Assemblée générale

Distr. générale
7 mai 2018
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante et unième session

Vienne, 20-29 juin 2018

Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace : orientations et résultats escomptés pour la période 2018-2019 – Efficacité de l'action de l'ONU

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution [72/77](#), l'Assemblée générale a prié instamment la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), sous la direction du Bureau des affaires spatiales, de continuer à examiner la façon dont les sciences et techniques spatiales et leurs applications pourraient contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et encouragé les entités du système des Nations Unies à participer, selon qu'il conviendrait, aux efforts de coordination déployés par ONU-Espace.
2. ONU-Espace assure la coordination et la coopération des activités spatiales. Elle a été créée au milieu des années 1970 en vue de promouvoir les synergies et d'éviter le chevauchement des activités liées à l'utilisation des techniques spatiales et de leurs applications au sein du système des Nations Unies.
3. À sa trente-septième session, tenue à Genève le 24 août 2017, ONU-Espace a noté qu'à sa cinquante-neuvième session, tenue en 2016, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'était félicité du rapport du Secrétaire général intitulé « Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace : orientations et résultats escomptés pour la période 2016-2017 – Application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ([A/AC.105/1115](#)).
4. À la même session, ONU-Espace est convenue que les rapports du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace constituaient pour l'ONU un outil stratégique lui permettant d'éviter les doublons dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et que les rapports à venir devraient continuer de souligner les efforts que déploient ces organismes pour rester unis dans l'action dans le cadre des activités spatiales menées à l'appui du Programme de développement.



5. À cette session également, ONU-Espace a examiné sa structure hiérarchique et est convenu que les rapports du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies devraient continuer d'être publiés tous les deux ans. ONU-Espace est en outre convenue que le prochain rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace : orientations et résultats escomptés pour la période 2018-2019, qui sera soumis à l'examen du Comité à sa soixante et unième session, en 2018, devrait être axé sur le renforcement des synergies dans les mesures d'efficacité prises en faveur de l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications au sein du système des Nations Unies à l'appui des efforts mondiaux de développement.

6. L'objet du présent rapport découle du fait que le Secrétaire général, dans son rapport intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur », a reconnu qu'il était urgent que le système des Nations Unies pour le développement dépasse la phase axée sur la cohérence et la coordination pour aller vers davantage d'impulsion, d'intégration et de responsabilité concernant les résultats sur le terrain (voir [A/72/124-E/2018/3](#), par. 119).

7. Afin d'aider le Comité à préparer le cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), qui sera célébré en 2018, le présent rapport donne un aperçu des efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour apporter une contribution aux quatre thèmes qui constituent les piliers, à savoir l'économie spatiale (accroissement des avantages économiques tirés de l'espace), la société spatiale (promotion des avantages des activités spatiales pour la société), l'accessibilité à l'espace (possibilité à toutes les communautés d'utiliser les techniques spatiales et d'en tirer parti) et la diplomatie spatiale (constitution de partenariats et renforcement de la coopération internationale et la gouvernance des activités spatiales). On trouvera davantage d'informations concernant UNISPACE+50 dans le document [A/AC.105/1137](#).

8. Le présent rapport, qui représente le trente-huitième rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies, a été établi par le Bureau des affaires spatiales sur la base des renseignements fournis par les organismes des Nations Unies suivants : Département de l'appui aux missions et Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, Bureau des affaires spatiales, Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Organisation météorologique mondiale (OMM).

9. Outre les activités déjà décrites dans les rapports du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace pour les périodes 2010-2011 ([A/AC.105/961](#)), 2012-2013 ([A/AC.105/1014](#)), 2014-2015 ([A/AC.105/1063](#)) et 2016-2017 ([A/AC.105/1115](#)), il est rendu compte, dans le présent rapport, des activités prévues pour la période 2018-2019. On trouvera de plus amples informations sur le site Web consacré à la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies (www.un-space.org).

II. Renforcement des synergies entre les mesures d'efficacité de l'utilisation des sciences, des techniques et des applications spatiales au sein du système des Nations Unies à l'appui des efforts mondiaux de développement

A. Économie spatiale

10. Dans le Programme 2030, les États Membres ont fait de la prospérité l'une de leurs aspirations primordiales, s'engageant à faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature. La même aspiration se reflète dans le pilier de l'économie spatiale. Les sciences, techniques et applications spatiales créent de la valeur et des avantages qui contribuent à la croissance économique et sont d'importants moteurs d'une économie dynamique.

11. Dans la perspective d'UNISPACE+50, en 2018, le Bureau des affaires spatiales a lancé une série de forums de haut niveau sous l'égide de l'ONU sur le thème « L'espace comme moteur de développement socioéconomique durable », permettant à la communauté spatiale d'aborder des questions intersectorielles en intégrant les dimensions économiques, environnementales, sociales, politiques et réglementaires des activités spatiales dans la poursuite du développement durable au niveau mondial, ainsi que de forger de nouveaux partenariats et d'établir de nouveaux cadres pour la coopération internationale. Les deux premiers forums de haut niveau sur l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable se sont tenus à Doubaï (Émirats arabes unis) en 2016 et 2017, dans le cadre des préparatifs d'UNISPACE+50, dans l'optique de faire progresser le débat sur le rôle des sciences et des techniques spatiales dans la promotion du développement mondial. Le troisième Forum de haut niveau sur l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable, qui se tiendra à Bonn (Allemagne) du 13 au 16 novembre 2018, entend continuer à mettre en évidence les vastes avantages de l'espace en tant que domaine d'innovation, d'inspiration, d'interconnexion, d'intégration et d'investissement, et à renforcer les efforts unifiés à tous les niveaux et parmi tous les acteurs concernés dans le secteur spatial.

12. Dans sa résolution [72/77](#), l'Assemblée générale s'est félicitée de l'adoption de la Politique et de la Stratégie spatiales africaines par la Conférence de l'Union africaine à sa vingt-sixième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba en janvier 2016, et a noté que cet événement marquait la première étape en vue de l'élaboration d'un programme africain de l'espace extra-atmosphérique dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. On trouvera de plus amples informations sur la manière dont les organismes des Nations Unies peuvent aider les pays africains dans une note du Secrétariat intitulée « Apports bénéfiques des activités spatiales en Afrique : contribution du système des Nations Unies » ([A/AC.105/941](#)).

13. La CEA a contribué activement à l'élaboration de la Politique et de la Stratégie spatiales africaines par l'intermédiaire d'un groupe de travail composé d'États membres de l'Union africaine et guidé par des conférences ministérielles sectorielles. La Politique et la Stratégie contient des objectifs ambitieux pour mobiliser le continent en vue de développer les institutions et les capacités nécessaires pour exploiter les technologies spatiales aux fins du développement socioéconomique, et améliorer ainsi la qualité de vie et créer de la richesse pour les Africains.

14. La CESAP élabore actuellement un plan d'action Asie-Pacifique pour les applications spatiales au service du développement durable (2018-2030), qui vise à orienter les travaux du programme régional sur les applications des techniques spatiales pour mettre en œuvre le Programme 2030. Ce plan d'action englobera des stratégies spécifiques au contexte Asie-Pacifique axées sur les personnes,

l'environnement et l'économie tout en tirant parti des initiatives mondiales, y compris UNISPACE+50, et en y contribuant. Il sera également axé sur les priorités définies dans la publication de la CESAP intitulée « Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique », à savoir le développement social, la réduction des risques de catastrophe et la résilience, le changement climatique, la gestion des ressources naturelles, la connectivité transparente pour le Programme 2030 et l'énergie, qui seront réalisées en renforçant les mécanismes régionaux de mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, entre autres. Le plan d'action définira les moyens d'exploiter les technologies de pointe et leurs applications, ainsi que des plans de mise en œuvre et d'évaluation sur plusieurs années couvrant des domaines thématiques d'intérêt, s'inspirant des cadres de développement mondiaux et des initiatives sur l'utilisation des données et des informations spatiales.

15. Les effets des phénomènes météorologiques extrêmes et du changement climatique se font de plus en plus ressentir sur le développement économique, la sécurité alimentaire, la santé et les migrations, comme l'indiquait la publication de l'OMM « Déclaration sur l'état du climat mondial en 2017 ». Les pays s'efforçant de respecter leurs engagements vis-à-vis du Programme 2030, la demande de services météorologiques, climatiques, hydrologiques, marins et environnementaux connexes accessibles et précis ne cessera de croître dans les années à venir. Pour y répondre, l'OMM, par l'intermédiaire de son Programme spatial, mène des activités très diverses et sert de passerelle entre les opérateurs de satellites et les utilisateurs, l'objectif global étant de promouvoir la disponibilité et l'utilisation à grande échelle des données et produits satellitaires pour les applications météorologiques, climatiques, hydrologiques et autres applications connexes par les membres de l'OMM. Les données recueillies par les satellites environnementaux et météorologiques ont contribué à améliorer les prévisions météorologiques et climatiques. Grâce au déploiement d'un nombre croissant de constellations de satellites opérationnels, cette évolution devrait se poursuivre.

16. Deux thèmes liés à l'espace seront examinés lors de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, qui se tiendra à Doubaï (Émirats arabes unis) du 29 octobre au 16 novembre 2018. Le premier concerne le fait décider si l'UIT devrait devenir l'autorité de surveillance du système international d'immatriculation au titre du Protocole à la Convention relative aux garanties internationales portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux. Le deuxième thème a trait aux progrès réalisés depuis que la Conférence de plénipotentiaires a adopté, à Busan (République de Corée) en 2014, sa résolution 186, sur le renforcement du rôle de l'UIT en ce qui concerne les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. À Genève, peu après la Conférence, à savoir du 3 au 7 décembre 2018, l'UIT accueillera son séminaire mondial sur les radiocommunications, manifestation destinée à renforcer les capacités des autorités de réglementation du spectre radioélectrique et de l'industrie des satellites, au moyen de présentations approfondies sur les dispositions du Règlement des radiocommunications de l'UIT applicables aux systèmes satellitaires et d'ateliers de formation visant à acquérir une expérience pratique des procédures de notification de l'UIT.

17. Les derniers préparatifs de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019, qui se tiendra à Sharm-el-Sheikh (Égypte) du 28 octobre au 22 novembre 2019, auront lieu fin 2018, début 2019. La Conférence révisera le Règlement des radiocommunications, règles internationales régissant l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et les orbites des satellites. Plusieurs points liés aux systèmes satellitaires sont inscrits à l'ordre du jour, tels que l'harmonisation, à l'échelle internationale, des bandes de fréquences pour les opérations de télécommande et de télémessure des satellites à missions courtes, tels que les nanosatellites ; la définition d'un cadre réglementaire qui permettra de recourir à des

stations terriennes en mouvement pour fournir une connectivité Internet à bord d'avions, de navires, de trains ou d'autres moyens de transport ; la mise en place de dispositions réglementaires pour permettre aux méga-constellations non géostationnaires d'être déployées et exploitées à un rythme régulier en fonction des capacités de lancement existantes ; et l'identification des fréquences pour la composante spatiale du système d'échange de données maritimes à très haute fréquence (VHF). La question des vols suborbitaux sera également abordée, en particulier la question de savoir si les stations radio utilisées pour ces vols doivent être considérées comme appartenant au domaine aéronautique ou spatial.

18. Le Bureau des affaires spatiales continue de s'acquitter des obligations qui incombent au Secrétaire général en vertu des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace. Depuis la création du Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique en 1961, plus de 7 300 objets spatiaux fonctionnels (satellites, sondes, atterrisseurs, engins spatiaux avec équipage et éléments de station spatiale) ont été immatriculés auprès du Secrétaire général par plus de 55 États et organisations intergouvernementales. En 2017, le Bureau a traité les demandes d'immatriculation de 489 objets spatiaux fonctionnels, soit le plus grand nombre au cours d'une seule année. Soixante-quatre autres objets spatiaux non fonctionnels (étages de fusées, structures intersatellites et débris spatiaux) ont été immatriculés. Compte tenu du nombre sans cesse croissant de lancements d'objets spatiaux, le système d'immatriculation joue un rôle important pour garantir la conduite responsable d'activités spatiales susceptibles d'apporter des avantages économiques pour le développement durable sur Terre.

19. Grâce à l'organisation, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, d'ateliers et de réunions d'experts, le Bureau réunit experts, décideurs et praticiens pour permettre aux régions de mettre en commun les expériences et les connaissances en vue de définir les mesures et activités complémentaires nécessaires pour favoriser l'exploitation des techniques spatiales aux fins de la gestion des ressources naturelles et de la surveillance de l'environnement. En 2018, le Bureau mènera des activités en Allemagne (innovation et infrastructure pour le développement), en Argentine (systèmes mondiaux de navigation par satellite), en Autriche (partenariat spatial pour les objectifs de développement durable), au Brésil (technologies spatiales fondamentales) et en Chine (Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite), et a déjà tenu une conférence au Pakistan (sur les techniques spatiales pour la gestion des ressources en eau). En décembre 2017, le Bureau des affaires spatiales et le Programme des Nations Unies pour le développement ont uni leurs forces en signant un mémorandum d'accord visant à faciliter la coopération en matière d'utilisation des sciences et techniques spatiales pour appuyer et promouvoir les initiatives mondiales de développement durable des Nations Unies.

20. En vue de tirer tout le parti possible de l'utilisation et des applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) à l'appui du développement durable, le Bureau, conformément à son rôle de secrétariat exécutif du Comité international sur les GNSS, continuera de promouvoir la coopération sur les questions liées à la compatibilité, à l'interopérabilité, aux performances des GNSS, et autres questions de positionnement, de navigation et de mesure du temps à partir de l'espace. La Chine et l'Inde se sont déclarées disposées à accueillir les réunions du Comité en 2018 et 2019, respectivement. Le Bureau continuera d'encourager la coopération entre le Comité et les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, qui servent également de centres d'information pour le Comité, et axera ses travaux sur le renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la formation aux GNSS.

B. Société spatiale

21. Universel et transformateur, le Programme 2030 est axé sur l'être humain. Dans ce document, les États Membres se sont engagés à faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain. Le pilier sur la société spatiale s'accorde pleinement avec la priorité accordée à l'être humain dans le Programme 2030 et s'étend au-delà d'UNISPACE+50. L'intérêt des activités spatiales est de plus en plus reconnu par les organismes des Nations Unies, qui dans leur travail quotidien, font davantage appel aux techniques et aux applications spatiales ainsi qu'aux données et informations dérivées de l'espace pour améliorer la qualité de vie des populations, notamment dans les domaines de la santé publique, de la sécurité humaine et du bien-être des populations, de la gestion des catastrophes et de l'aide humanitaire.

22. Au titre de la priorité thématique 7 d'UNISPACE+50 (Renforcement des capacités pour le XXI^e siècle), le Bureau des affaires spatiales a été chargé d'accorder une attention particulière aux activités ciblant les besoins des femmes dans les pays en développement. Pour atteindre cet objectif, il s'est associé à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin d'organiser une réunion d'experts sur l'espace pour les femmes à New York en octobre 2017. L'objectif était de mettre en commun les idées et l'expertise dans le domaine de l'espace et des femmes, de renforcer les partenariats existants et d'en créer de nouveaux, de proposer davantage d'activités ciblées de conseil technique et de renforcement des capacités, et de promouvoir les efforts visant à encourager la participation des femmes et des filles dans l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, en particulier dans les pays en développement.

23. Dans les domaines de la santé publique et de la santé mondiale, les sciences, les techniques et les applications spatiales, y compris l'observation de la Terre et la télédétection ; les télécommunications, le positionnement et le suivi ; et la recherche spatiale jouent un rôle crucial dans le soutien à la prise de décisions, l'amélioration des soins, l'éducation et les mesures d'alerte précoce. On trouvera de plus amples informations sur les activités entreprises par divers organismes des Nations Unies dans le domaine de l'espace et de la santé mondiale dans le rapport spécial d'ONU-Espace relatif aux sciences et techniques spatiales utilisées dans le système des Nations Unies au service de la santé dans le monde ([A/AC.105/1091](#)).

24. Dans ce domaine, les principales applications des technologies satellitaires sont notamment la télémédecine, la télésanté, les systèmes de surveillance des maladies et la cartographie de la santé. Les techniques spatiales offrent des outils appropriés et abordables pour parvenir à la couverture sanitaire universelle, en particulier dans les zones rurales et reculées. La couverture sanitaire universelle est l'une des six priorités de leadership du douzième programme général de travail de l'OMS, qui couvre la période 2014-2019.

25. L'OMS étudie les moyens d'améliorer et de promouvoir l'utilisation des technologies spatiales, des systèmes spatiaux et des informations et données dérivées de l'espace dans le domaine de la santé mondiale, sous réserve de la disponibilité de ressources financières et humaines suffisantes. Ce faisant, elle se concentre sur les objectifs suivants : a) renforcer les systèmes de santé nationaux et la prestation de services de santé aux niveaux national et infranational ; b) contribuer à la prévision et à la mise en alerte des épidémies de santé publique aux niveaux national et infranational ; c) intervenir en cas d'urgence sanitaire ; et d) fournir une assistance technique aux États Membres pour établir un programme de recherche sur les avantages des sciences et technologies spatiales pour la santé publique. En particulier, l'OMS fait porter ses efforts sur les données d'observation de la Terre concernant le climat et le changement climatique en tant que facteur déterminant de la santé ; la

télésanté et l'épidémiologie ; la cartographie de l'eau, l'évaluation de la qualité, l'assainissement et l'hygiène ; l'analyse des mégadonnées, la reconnaissance et la visualisation des tendances ; l'éducation, la formation et le renforcement des capacités ; les interventions médicales d'urgence et les soins de santé ordinaires ; et les modes de vie sains et les maladies non transmissibles.

26. Dans le domaine des applications des techniques spatiales et de la santé publique, l'OMS a eu des discussions avec de nombreuses agences spatiales nationales concernant l'utilisation des capacités technologiques existantes au service de la santé publique et de la création conjointe de nouvelles capacités, en particulier dans les domaines de la santé en ligne et de la télémédecine, des technologies de laboratoire déployable et miniature et de la surveillance de l'environnement. S'agissant de la recherche, des applications et des technologies liées aux vols spatiaux habités, un certain nombre de domaines liés à la santé sont actuellement à l'étude, notamment la médecine personnalisée, la nutrition, les modes de vie sains et l'exercice physique, les questions de santé liées au vieillissement, et le traitement de l'eau et de l'assainissement. Dans le domaine de l'éducation et du renforcement des capacités, l'OMS collabore avec les agences spatiales en vue de promouvoir un mode de vie sain et l'exercice physique chez les écoliers, ainsi que des programmes de formation des enseignants sur des thèmes spécifiques tels que le changement climatique.

27. Afin d'encourager le dialogue sur l'amélioration de l'utilisation des techniques et des données spatiales à l'appui de la santé mondiale et de présenter certaines initiatives mondiales en matière de santé et leurs diverses utilisations des techniques spatiales, l'accès aux données, les services de fourniture de données et le partage de l'information, la Conférence ONU/OMS/Suisse sur le renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale s'est tenue à Genève en août 2017 (voir [A/AC.105/1161](#)). Pour mettre en œuvre les recommandations de la Conférence, le Bureau des affaires spatiales et l'OMS travaillent à l'élaboration d'un mémorandum d'accord visant à renforcer les dispositifs institutionnels pour une collaboration efficace.

28. À sa cinquante-cinquième session, tenue en janvier et février 2018, le Sous-Comité scientifique et technique, reconnaissant l'importance de l'objectif de développement durable n° 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) et de la priorité thématique 5 de l'UNISPACE+50 (Renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale), et prenant note du rapport final sur la priorité thématique 5 ([A/AC.105/1172](#)) ainsi que du rapport intérimaire des coprésidents du Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale du Sous-Comité scientifique et technique sur la quatrième réunion du Groupe d'experts ([A/AC.105/C.1/2018/CRP.17](#)), est convenu d'inscrire un nouveau point intitulé « L'espace et la santé mondiale » à son ordre du jour et d'établir un groupe de travail au titre de ce point, sous la présidence de la Suisse.

29. Les organismes des Nations Unies collaborent avec les agences spatiales pour maximiser l'utilisation des données et des produits d'observation de la Terre qui sont facilement accessibles par l'intermédiaire des mécanismes et des portails existants, comme le Groupe sur l'observation de la Terre et Copernicus. Les domaines d'intervention pourraient inclure la cartographie de l'eau, l'établissement de liens entre le système d'information géographique et les données sur la santé, le changement climatique et les déterminants de la santé, et les interventions en cas de catastrophe. L'OMM travaille en étroite collaboration avec l'OMS sur des questions liées à la santé, notamment par l'intermédiaire du bureau conjoint OMS/OMM sur la santé et le climat et de la plateforme mondiale sur la qualité de l'air et la santé. La collaboration se poursuit avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions et des organisations internationales, notamment la Commission de statistique, le Groupe sur l'observation de la Terre et la Banque mondiale.

30. Dans le cadre des efforts visant à élargir la collaboration dans la région européenne, l'OMS et l'Agence spatiale européenne intensifient leurs efforts pour atteindre, au niveau national, les objectifs sanitaires du Programme 2030 par une approche intégrée et, conformément à la priorité de l'OMS de couverture sanitaire universelle, la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3 et le futur treizième programme de travail général de l'OMS.

31. Les organismes des Nations Unies utilisent les techniques spatiales dans leurs activités visant à améliorer la sécurité alimentaire et la production alimentaire durable. On trouvera de plus amples informations sur ce thème dans le rapport spécial d'ONU-Espace concernant l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies pour le développement agricole et la sécurité alimentaire ([A/AC.105/1042](#)).

32. Grâce à son mécanisme régional de lutte contre la sécheresse, la CESAP aide les pays à utiliser les informations spatiales disponibles dans les pays de la région Asie-Pacifique et les nœuds de services en Chine, en Inde et en Thaïlande pour assurer une surveillance complète et en temps réel de la sécheresse, gérer un système d'alerte rapide et relier de manière transparente les scénarios climatiques à long terme avec les perspectives climatiques saisonnières. Le mécanisme vise à déterminer les produits et services les plus appropriés obtenus grâce aux techniques spatiales de pointe, à renforcer les capacités et à diffuser l'information aux populations qui en ont besoin.

33. Afin de renforcer son mécanisme régional de lutte contre la sécheresse, la CESAP a mis en place de nouveaux partenariats avec les organismes des Nations Unies et des instituts régionaux en vue d'offrir une gamme complémentaire de produits et de services d'information et de connaissances pour appuyer la gestion de la sécheresse, contribuer à la mise en œuvre future du plan d'action régional sur les applications spatiales au développement durable pour la période 2018-2030 et renforcer les capacités d'utilisation de ses informations et services. L'information et les services doivent être fournis par divers pays dans le cadre de la coopération régionale. Ils seront jumelés avec des pays en développement sujets à la sécheresse pour les aider à renforcer leur résilience à la sécheresse.

34. La CESAP et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) élaborent actuellement une étude conjointe sur la sécheresse dans laquelle il sera proposé de tirer parti des innovations fondées sur les connaissances et de promouvoir des politiques et des interventions tenant compte des risques et fondées sur la surveillance et l'évaluation de la sécheresse en cours de saison et à long terme. L'étude contient des preuves scientifiques solides que le risque de sécheresse dans les pays de l'ASEAN a augmenté, en particulier depuis l'épisode El Niño de 2015/2016, qui a déclenché des sécheresses à grande échelle, des inondations et des glissements de terrain et gravement touché le secteur de l'agriculture. L'étude montrera en outre que l'incidence du phénomène El Niño est susceptible d'augmenter à l'avenir.

35. Dans le cadre de son Programme de météorologie agricole, l'OMM fournit des services climatiques aux agriculteurs, aux éleveurs et aux pêcheurs afin de promouvoir le développement agricole durable, d'accroître la productivité agricole et de contribuer à la sécurité alimentaire. Ses autres programmes sont le Programme d'hydrologie et des ressources en eau et le Programme de gestion intégrée de la sécheresse, qui s'appuient sur des produits dérivés des satellites. L'OMM renforce également sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin d'approfondir la coopération et de répondre à la variabilité du climat et au changement climatique et de renforcer les services agrométéorologiques.

36. L'efficacité des opérations d'intervention et de secours pendant et après les catastrophes naturelles et dans les situations d'urgence humanitaire complexes est fortement tributaire des techniques spatiales. Les technologies spatiales facilitent la

collecte et la transmission des données, les communications fluides et rapides ainsi que les activités de suivi et de repérage lors de tels événements dévastateurs. Le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) encourage l'utilisation d'informations d'origine spatiale pour la gestion des catastrophes, la réduction des risques de catastrophe et les interventions d'urgence en vue de combler l'écart entre les possibilités offertes par les informations et leur utilisation réelle. UN-SPIDER s'attache à mieux faire connaître les avantages que présentent les technologies spatiales pour la gestion des catastrophes et vise à renforcer les capacités des États Membres à utiliser efficacement ces ressources.

37. En combinant les approches régionales et mondiales, UN-SPIDER continuera d'organiser des missions techniques consultatives, des conférences, des ateliers, des journées de découverte et des réunions thématiques d'experts. Ces manifestations permettront aux États Membres d'échanger des connaissances et des données d'expérience et de s'informer sur les méthodes novatrices, les meilleures pratiques et les possibilités d'accès aux ressources satellitaires. En 2018, des services consultatifs techniques et des sessions de formation seront organisées au Bangladesh, au Bénin, au Cambodge, au Cameroun, au Ghana, en Namibie, au Népal, au Nigéria, en Sierra Leone, au Sri Lanka, au Viet Nam et au Zimbabwe. Des ateliers internationaux se tiendront en Allemagne, en Chine, en Inde et en Mongolie pour promouvoir et encourager l'utilisation de l'observation de la Terre dans le cycle complet de la gestion des catastrophes et soutenir la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

38. UN-SPIDER assure le secrétariat du Partenariat mondial pour l'utilisation d'applications des techniques spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe (GP-STAR), partenariat volontaire multipartite lancé à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai (Japon) en 2015. Le partenariat GP-STAR appuie la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, notamment en donnant aux gouvernements, organismes et projets des conseils concernant l'utilisation des techniques et des applications spatiales pour la réduction des risques de catastrophe, et en diffusant des publications pertinentes. En sa qualité de secrétariat, le programme UN-SPIDER a organisé et animé des vidéoconférences mensuelles visant à assurer l'application du programme d'activités, publié une brochure qui présentait le partenariat, et préparé et dirigé une manifestation en marge de la session de 2017 de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, tenue à Cancún (Mexique).

39. Le Bureau des affaires spatiales continuera d'appuyer le Groupe de travail international sur la cartographie d'urgence par satellite. Ce groupe de travail a été constitué à la suite des activités de cartographie d'urgence menées de façon très peu coordonnée lors du séisme survenu en Haïti en 2010, afin d'améliorer la coordination et la collaboration entre les entités concernées.

40. Le Programme de réduction des risques de catastrophe de l'OMM est aligné sur le Cadre de Sendai. Ses activités sont intégrées et coordonnées avec d'autres organisations internationales, régionales et nationales. Pour appuyer les efforts de réduction des risques de catastrophe, l'OMM s'apprête à mettre en place un dispositif d'alerte rapide multirisque. Le système fournira aux membres de l'OMM, aux organismes des Nations Unies, aux organisations humanitaires, aux gouvernements et aux autres parties prenantes concernées des processus normalisés et organisés d'alertes et d'avertissements multirisques faisant autorité, fondés sur le Protocole d'alerte commun. Les alertes et les avertissements seront émis par les services météorologiques et hydrologiques nationaux des membres et d'autres autorités d'alerte agréées. L'initiative Risques climatiques et systèmes d'alerte précoce vise à mobiliser les fonds nécessaires pour renforcer l'information sur les risques et les

systèmes d'alerte rapide dans les pays vulnérables. Le Programme spatial de l'OMM appuie ces efforts.

41. La publication de la CESAP *Leave No One Behind : Disaster Resilience for Sustainable Development – Asia-Pacific Disaster Report 2017* montre que les pays de la région qui sont les moins aptes à se préparer ou à réagir aux catastrophes sont ceux qui en souffrent le plus. Il montre également que les catastrophes naturelles futures pourraient être plus destructrices. L'étude de la CESAP montre qu'au-delà du coût humain, 40 % des pertes économiques mondiales dues aux catastrophes entre 2015 et 2030 se produiront en Asie et dans le Pacifique, une région qui représente environ 36 % du produit intérieur brut mondial. La CESAP estime que les mesures de réduction des risques de catastrophe devraient tenir compte de l'évolution des risques associés au changement climatique, en particulier dans les zones sensibles où une plus grande probabilité de changement coïncide avec une plus grande concentration de personnes pauvres, vulnérables ou marginalisées.

42. En étroite collaboration avec des partenaires du système des Nations Unies et de l'ASEAN, la CESAP a élaboré une série de manuels offrant des conseils pour exploiter les applications spatiales novatrices afin de faire face aux risques de catastrophe dans la région. Les titres de la série sont les suivants : *Sharing Space-based Information : Procedural Guidelines for Disaster Emergency Response in ASEAN Countries* (élaboré en collaboration avec UN-SPIDER et le Programme opérationnel pour les applications satellitaires de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche), *Specific Hazards : Handbook on Geospatial Decision Support in ASEAN Countries* et *Innovations in Disaster Rapid Assessment : A Framework for Early Recovery in ASEAN Countries*. La série encourage le développement des capacités institutionnelles des pays qui souhaitent inclure des informations spatiales dans leurs processus de gestion des risques de catastrophe et répondre aux besoins des prestataires d'informations géospatiales et des décideurs.

43. La CESAP a collaboré avec les pays du Pacifique et les instituts régionaux pour renforcer les systèmes d'alerte rapide multirisque dans la région du Pacifique. Les travaux ont porté sur le développement des connaissances et la capacité d'utiliser les technologies spatiales et les applications des systèmes d'information géographique en tant qu'éléments essentiels pour parvenir à l'accès universel aux informations d'alerte rapide en cas de catastrophe. La CESAP et ses partenaires régionaux ont organisé une série de cours de formation intensive pour renforcer les capacités. En outre, des projets pilotes ont été menés à bien dans les États fédérés de Micronésie, aux Fidji, aux Îles Salomon, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Tonga, comprenant des services techniques, des boîtes à outils sur mesure et l'élaboration de modèles pour la recherche météorologique, la surveillance des vagues océaniques et l'alerte rapide en cas de sécheresse. Cette initiative a également contribué à la coopération Sud-Sud par l'échange de compétences disponibles dans les instituts de Thaïlande et d'Indonésie.

44. L'OMM est co-responsable de l'objectif de développement durable n° 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) et dirige les travaux sur le Système mondial d'observation du climat (SMOC). Le SMOC est un effort intégré et à long terme visant à observer systématiquement les changements climatiques de la Terre et à cerner les mesures nécessaires pour soutenir les efforts d'adaptation et la manière dont ils pourraient soutenir les observations aux niveaux local et régional. De nombreux produits d'observation n'existent pas encore et des mesures spécifiques sont nécessaires pour élaborer des lignes directrices aux fins de la fourniture d'ensembles de données mondiales ou régionales à haute résolution obtenues à partir de produits satellitaires ou par réduction d'échelle des résultats de modèles. Plus précisément, il existe un plan d'exécution du SMOC qui repose sur un ensemble de variables climatiques essentielles recensées. Dans un proche avenir, les mesures des émissions anthropiques de gaz à effet de serre effectuées à bord de plates-formes spatiales seront disponibles

pour compléter les approches ascendantes recommandées dans les lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et pour améliorer les estimations intégrées des émissions conformément à l'Accord de Paris sur les changements climatiques en vue de réaliser un inventaire mondial tous les cinq ans. La première série mondiale d'inventaires, qui aura lieu en 2023, bénéficiera de systèmes prototypes. Ces prototypes devraient être transformés en un système plus opérationnel à une date ultérieure.

45. Les activités du SMOC sont étroitement coordonnées avec les agences spatiales qui mettent au point et exploitent des plates-formes spatiales pertinentes, notamment le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et le Groupe de coordination des satellites météorologiques (CGMS). En 2010, le CEOS et le GCMS ont créé ensemble le Groupe de travail sur le climat, qui coordonne et encourage les activités de collaboration entre les principales agences spatiales du monde dans le domaine de la surveillance du climat. L'objectif global est d'améliorer la disponibilité systématique des relevés de données climatiques grâce à la mise en œuvre coordonnée et à la poursuite de l'élaboration d'une architecture mondiale pour surveillance du climat depuis l'espace.

46. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le rapport spécial d'ONU-Espace concernant l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies pour résoudre les problèmes liés au changement climatique ([A/AC.105/991](#)).

C. Accès à l'espace

47. Le Programme 2030 sera mis en œuvre par tous les pays et toutes les parties prenantes, agissant en partenariat et déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience. Les données spatiales sont un outil clé de prise de décisions pour la gestion efficace des biens, des environnements et des communautés. Néanmoins, il existe des lacunes et des obstacles en ce qui concerne l'accès à l'information d'origine spatiale et son interprétation, son analyse et son utilisation, car, à l'heure actuelle, les données spatiales sont fournies principalement par le secteur privé, les gouvernements et les institutions spécialisées. Des efforts sont déployés au sein du système des Nations Unies pour accroître et rationaliser l'utilisation des données et informations provenant de plates-formes spatiales.

48. L'initiative Open Universe du Bureau des affaires spatiales, menée en partenariat avec l'Italie, vise à promouvoir et à faciliter la visibilité, la gratuité et la facilité d'utilisation des données scientifiques spatiales, en particulier les données astronomiques, recueillies par des installations spatiales et terrestres. Cette initiative, dont la création a été recommandée lors de l'atelier ONU/Italie sur l'initiative Univers ouvert tenu à Vienne en novembre 2017, vise à améliorer et parachever la disponibilité et la visibilité en ligne des données astronomiques et spatiales, conformément aux normes convenues au niveau international ; et à promouvoir le développement d'applications logicielles et d'environnements d'éducation et de sensibilisation pour l'astronomie et les sciences spatiales, l'objectif étant de faire progresser la société en termes de culture et de connaissances, en particulier parmi les jeunes et les femmes, quel que soit le niveau de développement d'un pays.

49. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale est le principal organe intergouvernemental chargé de l'élaboration des politiques géospatiales à l'échelle mondiale. Il favorise une approche géospatiale pour atteindre les objectifs de développement durable et a réussi à construire une architecture mondiale ainsi que des architectures régionales en Asie et dans le Pacifique, dans les Amériques, dans les États arabes, en Europe et en Afrique. Le

Comité d'experts est entré dans la deuxième phase quinquennale de son programme de travail, qui met l'accent sur le renforcement des moyens, des capacités et des arrangements institutionnels nationaux en matière d'information géospatiale dans les États Membres. Les divers programmes de travail mettent fortement l'accent sur l'intégration des systèmes nationaux d'information pour mesurer et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du développement durable, le renforcement des capacités et la mise en œuvre au niveau national. Le Département des affaires économiques et sociales et le Département de l'appui aux missions continuent de fournir au Comité d'experts l'appui du Secrétariat.

50. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a demandé au Secrétariat une vue d'ensemble des ressources d'information géospatiale existantes, des activités et des arrangements de gouvernance au sein du système des Nations Unies. Lors de la septième session du Comité d'experts, qui s'est tenue en août 2017, le Secrétariat a indiqué que de nombreuses activités de coordination étaient menées sur la base des « meilleurs efforts » par les praticiens du géospatial au sein du système des Nations Unies et dans l'ensemble du système et que les mécanismes de collaboration informelle actuels nécessitaient l'attention de la haute direction de l'ONU et du Comité d'experts afin d'améliorer la coordination et la cohérence. Comme résultat direct de sa septième session, le Comité d'experts a décidé d'établir un réseau du système des Nations Unies sous son égide. Bien que le mandat, les modalités et les mécanismes du nouveau réseau restent à déterminer, le Secrétariat prend contact avec les acteurs intéressés par la préparation de sa création au sein du système des Nations Unies, qui sera approuvée par le Comité d'experts à sa huitième session, en août 2018.

51. À sa cinquième session, en août 2015, le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a créé le groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe chargé d'élaborer un cadre stratégique dans lequel toutes les parties prenantes et tous les partenaires concernés par la réduction des risques de catastrophe et/ou la gestion des situations d'urgence pourraient s'assurer que l'information et les services géospatiaux soient de grande qualité et accessibles de façon coordonnée en vue d'appuyer la prise de décisions et les opérations menées avant, pendant et après les catastrophes. À sa septième session, en août 2017, le Comité d'experts a adopté un cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe et a approuvé l'examen de la rédaction d'une résolution qui sera présentée pour adoption par le Conseil économique et social. Le projet de résolution est actuellement en cours d'élaboration par les États Membres et sera examiné par le Conseil en juillet 2018.

52. Le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique n'a tenu aucune réunion plénière en 2017. Le Bureau des affaires spatiales a continué d'assumer volontairement la présidence du Groupe de travail jusqu'à ce qu'une autre entité se porte volontaire pour le faire. Dans le même temps, il a accueilli et géré le serveur Web et les listes de diffusion du Groupe de travail, avec l'appui de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, garantissant ainsi la poursuite de la communication et de l'échange d'informations au sein du système des Nations Unies sur tous les aspects de la gestion de l'information géospatiale et du partage des données. Il est toujours envisagé de convoquer une réunion plénière à la fin de 2018 ou au début de 2019 pour examiner les faits nouveaux et les besoins en matière de coopération, assurer la continuité du Groupe de travail et examiner les plans futurs pour adapter les efforts aux priorités actuelles et futures du système des Nations Unies, y compris les objectifs de développement durable. Le Groupe de travail et ses membres pourraient éventuellement être priés d'intervenir dans le contexte du réseau nouvellement proposé du système des Nations Unies dans le cadre du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

53. Le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a été créé sous l'égide de la CEA. Dans le cadre des travaux du Comité régional, les États Membres sont convenus d'un ensemble de concepts, pratiques, normes et lignes directrices de base pour l'élaboration et la gestion de l'information géospatiale en Afrique. L'Infrastructure régionale africaine de données géospatiales appuie des initiatives régionales, telles que la production d'une mosaïque continue de données du modèle numérique d'élévation et le lancement d'une étude visant à élaborer des lignes directrices en matière de bonnes pratiques pour des ensembles de données géospatiales. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et le Département de l'appui aux missions, la CEA continue d'assurer le suivi du processus de validation du projet sur les limites administratives du deuxième niveau en Afrique.

54. Par l'intermédiaire du comité directeur international du projet de référentiel géodésique africain, la CEA a poursuivi ses efforts en vue de mettre au point un référentiel géodésique unifié pour contribuer à l'harmonisation des données géographiques et des statistiques en Afrique. En 2018, 2019 et au-delà, la CEA continuera de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre d'infrastructures de données spatiales dans les pays d'Afrique, en mettant l'accent sur l'articulation des politiques, stratégies et lignes directrices afin de renforcer l'utilisation efficace des ressources et produits géospatiaux. Les États membres et les institutions régionales et sous-régionales bénéficieront de conseils d'experts et d'un appui technique en vue de consolider leurs politiques et sources d'information géospatiale.

55. Depuis 2016, la CESAP a fourni à ses États membres quelque 320 images satellitaires et des outils et produits adaptés pour l'alerte rapide, l'intervention et l'évaluation des dommages liés aux tremblements de terre, aux inondations, à la sécheresse, aux typhons, aux cyclones et aux glissements de terrain. Tous ces données, produits et services spatiaux ont été fournis gratuitement par les États membres de la CESAP par l'intermédiaire du réseau du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable et du partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et des initiatives internationales/régionales. Leur valeur était équivalente à environ 1,4 million de dollars.

56. La Section de l'information géospatiale du Département de l'appui aux missions a continué de coordonner la fourniture de certains produits et services au Secrétariat pour appuyer la gestion des opérations, l'appréciation de la situation et les renseignements géospatiaux pour les opérations d'intervention en cas de crise. Le volume des produits et des services analytiques fondés sur l'imagerie satellitaire fournis au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires ainsi qu'au Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises a augmenté à un rythme rapide. Cette tendance reflète l'intérêt croissant des hauts responsables du système des Nations Unies à tirer parti des données et informations factuelles dans son processus de prise de décisions.

57. Au début de 2016, de nouveaux contrats ont été conclus avec des fournisseurs pour la fourniture d'une large gamme d'images satellitaires optiques et radar de moyenne et haute résolution. Ces contrats comprennent des services et des produits à valeur ajoutée basés sur des données dérivées de l'imagerie satellitaire, comme la détection des changements ou le renseignement géospatial utilisés pour réagir aux situations d'urgence. Un autre contrat a été conclu pour la fourniture de services géospatiaux spécialisés comprenant l'extraction des caractéristiques, la production de données topographiques et de cartes à grande échelle et l'analyse d'images.

58. Le Bureau des affaires spatiales se prévaut du mémorandum d'accord avec l'Administration spatiale nationale chinoise afin d'obtenir des images pour gérer les catastrophes, surveiller les effets du changement climatique et appuyer les objectifs de développement durable. Des images satellitaires ont été fournies lors de situations

d'urgence et des plans sont en cours d'élaboration pour la fourniture d'images destinées à des projets spécifiques dans les pays en développement

59. Le Bureau se sert également du mémorandum d'accord avec DigitalGlobe pour mieux faire connaître les nouvelles données spatiales à très haute résolution et les services spatiaux au sein de l'ONU et promouvoir la disponibilité et l'accès à ces données et la fourniture de données ouvertes au système des Nations Unies en cas de catastrophe. Dans l'esprit du mémorandum d'accord, DigitalGlobe continuera de fournir des images archivées et contemporaines librement accessibles à la communauté internationale à l'appui des opérations d'intervention d'urgence. Toujours dans l'esprit du mémorandum, DigitalGlobe, par le truchement de son programme Open Data, continuera de fournir à la communauté internationale des images archivées et nouvellement collectées, librement accessibles après l'événement, à l'appui des interventions en cas de catastrophes majeures à l'échelle mondiale.

60. Dans le cadre du Programme spatial de l'OMM, plusieurs bases de données sont maintenues qui contribuent à l'accessibilité de l'espace. Il s'agit notamment de l'outil en ligne OSCAR (outil d'analyse et d'examen de la capacité des systèmes d'observation) d'une base de données sur les charges utiles et les missions d'observation de la Terre et les besoins en matière d'observation de la Terre, d'études d'analyse des lacunes et de coordination mondiale, du portail Satellite User Readiness Navigator, qui est destiné à aider les Membres à se préparer à la prochaine génération de satellites météorologiques, de bases de données sur les produits de données¹ et d'outils de traitement².

61. Le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques (CGMS) assure la coordination de bout en bout des systèmes météorologiques par satellite entre les opérateurs de satellites et les communautés d'utilisateurs telles que l'OMM et la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Il encourage la complémentarité, la compatibilité et l'appui mutuel en cas de défaillance du système, et ce, grâce à la planification des missions en coopération, à des produits et services de données météorologiques compatibles et à la coordination des activités liées à l'espace et aux données, complétant ainsi le travail d'autres mécanismes internationaux de coordination des satellites.

62. Le Laboratoire virtuel OMM/CGMS pour la formation et l'éducation en météorologie par satellite est un réseau mondial de centres de formation spécialisés et d'opérateurs de satellites météorologiques qui travaillent ensemble pour améliorer l'utilisation des données et des produits des satellites météorologiques et environnementaux. Il a été créé par l'OMM, par l'intermédiaire de son Programme spatial et du CGMS pour appuyer le renforcement des capacités.

63. Le Bureau des affaires spatiales continue de participer activement aux groupes de travail du CEOS, assurant, en vertu de son mandat, la liaison entre l'Organisation des Nations Unies et la communauté du CEOS. Il continuera de contribuer et d'apporter son appui aux activités de renforcement des capacités liées à la fourniture et à la consultation des données spatiales au sein du Groupe de travail sur les catastrophes et du Groupe de travail sur le renforcement des capacités et la démocratie des données, en organisant des ateliers de formation conjoints à l'intention des pays en développement. En 2017, le Bureau a appuyé un cours de formation organisé au Gabon, coordonné par le Groupe de travail sur le renforcement des capacités et la démocratie des données. Son thème était l'utilisation des images de satellites radar à synthèse d'ouverture.

¹ Voir <https://www.wmo-sat.info/product-access-guide/>.

² Voir http://www.wmo.int/pages/prog/sat/processingtools_en.php.

64. Le portail de connaissances UN-SPIDER contient des bases de données contenant des données satellitaires, des produits dérivés et des logiciels en libre accès, ainsi que des compilations de toutes les cartes et ressources utiles concernant certaines catastrophes majeures. Le Bureau des affaires spatiales s'emploie à renforcer le réseau de bureaux régionaux d'appui d'UN-SPIDER, qui compte actuellement 21 membres, pour améliorer le partage des pratiques recommandées, ainsi que d'autres références, outils et services.

D. Diplomatie spatiale

65. Compte tenu de son ampleur et de son ambition, le Programme 2030, qui repose sur les valeurs des Nations Unies que sont la paix, le dialogue et la coopération internationale, exige de revitaliser les partenariats internationaux pour garantir sa mise en œuvre. Dans le cadre du Programme 2030, les dirigeants mondiaux ont envisagé un monde dans lequel la bonne gouvernance et un environnement propice, aux niveaux national et international, sont essentiels pour le développement durable, notamment une croissance économique soutenue et inclusive, le développement social, la protection de l'environnement et l'élimination de la pauvreté et de la faim, qui bénéficieraient tous d'une meilleure gouvernance spatiale et de structures d'appui renforcées à tous les niveaux, y compris l'amélioration des données et des infrastructures spatiales

66. Le Bureau des affaires spatiales continue d'aider le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires à promouvoir la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales à des fins pacifiques, notamment dans le cadre des préparatifs d'UNISPACE+50, qui offre aux États Membres une occasion unique de réfléchir à plus de 50 ans de réalisations dans le domaine de l'exploration spatiale et de se tourner vers l'avenir. Le débat de haut niveau d'UNISPACE+50, qui se tiendra les 20 et 21 juin 2018 et sera ouvert à tous les États Membres de l'ONU, devrait aboutir à une résolution qui sera examinée à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Conformément à sa résolution 72/79, l'Assemblée examinera en séance plénière, à sa soixante-treizième session, un point de l'ordre du jour intitulé « L'espace comme moteur du développement durable » dans le contexte d'UNISPACE+50.

67. Conformément à sa résolution 71/90, l'Assemblée générale a convoqué une séance spéciale commune de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) d'une demi-journée afin d'examiner les risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Cette séance, organisée conjointement par le Bureau des affaires spatiales et le Bureau des affaires de désarmement, s'est tenue à New York le 12 octobre 2017. Le programme, un résumé des débats et les exposés peuvent être consultés sur le site Web du Bureau des affaires spatiales.

68. Comme suite aux demandes de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires de désarmement a pris diverses initiatives pour aider les États à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir [A/68/189](#)) Il a également continué d'appuyer les débats consacrés à l'application des mesures de transparence et de confiance dans différentes instances s'occupant de désarmement, notamment la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission.

69. Conformément à la résolution 71/82 de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement a tenu, à sa session de 2017, un débat informel sur l'application pratique des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales

en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace. Le 21 février 2018, la Commission du désarmement a décidé que la deuxième des deux questions de fond de son cycle 2018-2020 serait intitulée comme suit : « Conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), élaboration de recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace ».

70. Dans sa résolution 72/250, relative à de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts gouvernementaux qui serait chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet. Le groupe se réunira en 2018 et 2019.

71. En février 2018, la Commission du désarmement a décidé de créer cinq organes subsidiaires, dont un concernant le point de son ordre du jour sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les organes subsidiaires ont été chargés de s'efforcer de parvenir à un accord sur des domaines communs, d'approfondir les discussions techniques et d'envisager des mesures efficaces, y compris des instruments juridiques, pour les négociations.

72. On trouvera de plus amples informations sur les activités pertinentes entreprises par divers organismes des Nations Unies dans le rapport spécial d'ONU-Espace sur le rôle des organismes des Nations Unies s'agissant d'aider les États Membres à mettre en œuvre les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/AC.105/1116).

73. Fort du succès de la série de dix ateliers des Nations Unies sur le droit de l'espace, le Bureau des affaires spatiales organisera la première Conférence des Nations Unies sur le droit de l'espace et les politiques spatiales à Moscou du 11 au 13 septembre 2018. La Conférence est organisée conjointement avec le Gouvernement de la Fédération de Russie et l'Entreprise d'État pour les activités spatiales « Roscosmos ». Un aperçu du régime juridique régissant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sera présenté et les participants se pencheront sur la perspective plus large de la sécurité dans l'espace, y compris les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Les discussions porteront sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, les défis à relever pour assurer la viabilité à long terme des activités spatiales, les aspects juridiques de la réduction des débris spatiaux et de l'assainissement de l'espace, la gestion du trafic spatial et l'exploration, l'exploitation et l'utilisation des ressources spatiales. La Conférence examinera en outre les tendances et problèmes liés au développement progressif du droit de l'espace et évaluera les autres besoins en matière de renforcement des capacités, d'assistance et de sensibilisation dans le domaine du droit de l'espace et des politiques spatiales.

74. Compte tenu du nombre croissant d'avantages découlant des applications des sciences et techniques spatiales, les activités spatiales de l'ensemble des principaux acteurs continuent de se développer rapidement. Cette situation se traduit par une intensification des relations entre les communautés aéronautique et spatiale, y compris entre les secteurs commercial et privé, mais aussi par la nécessité d'étudier d'urgence les dispositifs réglementaires et les pratiques en vigueur dans le transport aérien et le transport spatial. Dans ce contexte, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le Bureau des affaires spatiales ont organisé une série de colloques aérospatiaux à Montréal (Canada) en mars 2015, à Abou Dhabi en mars 2016 et à Vienne en août 2017 (voir A/AC.105/1155).

75. Les participants à ces colloques se sont efforcés de renforcer le dialogue entre les communautés aéronautique et spatiale. Ils ont exprimé l'avis que cet effort concerté exceptionnel entre organisations devrait être pris en compte dans la deuxième phase de coopération et dans les travaux de l'OACI et du Bureau des affaires spatiales. Compte tenu de l'évolution rapide du transport spatial commercial et des régimes internationaux distincts qui régissent respectivement l'aviation, les vols spatiaux et les activités spatiales, les participants ont fait observer qu'il fallait renforcer la coordination intergouvernementale et que le Bureau des affaires spatiales, l'OACI, l'UIT et l'Organisation maritime internationale avaient un rôle essentiel à jouer pour déterminer les points susceptibles de poser problème lors du lancement de véhicules spatiaux depuis l'espace maritime.

76. Lors du dix-septième Congrès météorologique mondial, tenu en mai 2015, l'OMM a été chargée d'assurer la coordination internationale des activités opérationnelles de surveillance et de prévision en matière de météorologie de l'espace pour contribuer à protéger la vie, les biens et les infrastructures essentielles, ainsi que les activités économiques connexes. En juin 2016, le Conseil exécutif de l'OMM a approuvé un plan quadriennal pour les activités de l'OMM relatives à la météorologie de l'espace pour la période 2016-2019. Ce plan vise à permettre aux membres de l'OMM de créer des services de météorologie de l'espace pleinement opérationnels, de partager des données et produits d'observation et les meilleures pratiques en la matière et de garantir l'interopérabilité et la normalisation, lorsqu'il y a lieu, en vue de faire face aux défis mondiaux.

77. Le Conseil exécutif est convenu en outre de remplacer l'équipe d'experts de l'OMM sur la météorologie de l'espace, appelée l'équipe de coordination interprogrammes sur la météorologie spatiale, qui avait été créée en mai 2010, par l'équipe interprogrammes sur les informations, systèmes et services météorologiques spatiaux nouvellement créée et de charger la nouvelle équipe interprogrammes de coordonner les activités de météorologie de l'espace menées dans le cadre de divers programmes de l'OMM et par des organisations partenaires, et de fournir des orientations aux membres de l'OMM. L'équipe interprogrammes a commencé ses travaux au début de 2017 et compte actuellement des experts de 23 États membres et de 6 organisations internationales.

78. Le dix-huitième Congrès météorologique mondial, qui se tiendra en juin 2019, devrait adopter un plan stratégique pour la période 2020-2023. Le nouveau plan stratégique permettra à l'OMM de s'adapter et d'être encore plus agile et rentable.

79. La Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 établira l'ordre du jour de la prochaine conférence, prévue pour 2023. L'un des éléments qui pourraient être inclus concerne les besoins en fréquences des capteurs employés en météorologie de l'espace et les moyens de les protéger contre les interférences.

80. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a commencé à examiner les questions relatives à la météorologie de l'espace il y a plusieurs décennies, dans le cadre de ses débats généraux. Il continue de le faire au titre des points spécifiques de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique, tels que le point/thème de discussion distinct sur la physique solaire et terrestre (en 2004), le point sur l'appui à l'initiative visant à proclamer 2007 Année géophysique internationale et l'Année internationale de la physique solaire (en 2005), les points dans le cadre de plans de travail pluriannuels relatifs à l'Année héliophysique internationale 2007 (depuis 2006) et l'Initiative internationale sur la météorologie de l'espace (depuis 2010), et dans le cadre d'un point de l'ordre du jour ordinaire sur la météorologie de l'espace (depuis 2010).

81. Le Groupe d'experts C sur la météorologie de l'espace a été créé en 2014 dans le cadre du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique au titre du point de l'ordre du jour du Sous-

Comité sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Il était coprésidé par le Canada et le Japon. En 2014, il a publié un rapport de travail (A/AC.105/C.1/2014/CRP.15) qui a servi de contribution aux lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, en particulier les lignes directrices 16 (Partage de données et de prévisions opérationnelles de météorologie de l'espace) et 17 (Élaboration de modèles et d'outils de météorologie de l'espace et collecte de pratiques établies d'atténuation des effets de la météorologie de l'espace).

82. En 2014, au titre de son point de l'ordre du jour sur la météorologie de l'espace, le Sous-Comité scientifique et technique a créé le Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace. Ce groupe d'experts avait pour mandat de sensibiliser les États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les organisations nationales et internationales concernées, de leur fournir des orientations et de faciliter la communication et la coopération dans le domaine des activités liées à la météorologie de l'espace. À sa cinquante-cinquième session, en 2018, le Sous-Comité a recommandé que le Groupe d'experts poursuive ses travaux, conformément aux recommandations figurant dans son rapport intérimaire (A/AC.105/C.1/2018/CRP.14).

83. À sa cinquante-neuvième session, en 2016, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a approuvé les sept priorités thématiques d'UNISPACE+50. Les objectifs à atteindre au titre de la priorité thématique 4 (Cadre international pour les services de météorologie de l'espace) étaient de renforcer la fiabilité des systèmes spatiaux et leur aptitude à faire face aux effets d'une météorologie de l'espace défavorable ; d'élaborer une feuille de route pour la coordination et l'échange d'informations, au plan international, sur les événements liés à la météorologie de l'espace et leur atténuation par l'analyse des risques et l'évaluation des besoins des utilisateurs ; de reconnaître que la météorologie de l'espace représente un défi mondial et qu'il faut réduire la vulnérabilité globale de la société ; d'accroître la sensibilisation en renforçant la communication, les capacités et l'information ; et de définir des mécanismes de gouvernance et de coopération pour appuyer cet objectif. Pour de plus amples informations, voir le rapport sur la priorité thématique 4 (A/AC.105/1171)

84. En tant que manifestation phare au titre de la priorité thématique, le Bureau des affaires spatiales a organisé l'Atelier ONU/États-Unis d'Amérique sur l'Initiative internationale sur la météorologie de l'espace, tenu à Boston (États-Unis) du 31 juillet au 4 août 2017 (voir A/AC.105/1160). L'atelier était consacré aux progrès réalisés au cours des dix années qui ont suivi l'Année héliophysique internationale 2007 et a donné aux participants l'occasion d'examiner les stratégies et les activités futures.

85. De plus amples informations sur les activités entreprises par divers organismes des Nations Unies figurent dans le rapport spécial d'ONU-Espace consacré à la météorologie de l'espace (A/AC.105/1146).